



FONDATION  
UNIVERSITÉ JEAN MONNET

SAINT-ÉTIENNE

## Bourses au mérite Règlement

La Fondation de l'Université Jean-Monnet souhaite promouvoir les valeurs de l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne et particulièrement le mérite et l'égalité des chances.

### Article 1 : Objet

Les bourses au mérite délivrées par la Fondation de l'Université Jean-Monnet viennent soutenir financièrement les étudiants dans leurs études supérieures et saluer la qualité d'un projet personnel et professionnel qui contribue au rayonnement de l'Université Jean-Monnet et à la promotion du territoire.

### Article 2 : Conditions de candidature

La présente session de bourse au mérite est ouverte aux étudiant(e)s inscrit(e)s en formation initiale à l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne. Les étudiant(e)s en alternance sont éligibles.

Critères de non éligibilité :

- Candidature pour un prix d'excellence ou une bourse de mobilité internationale de la Fondation de l'Université Jean-Monnet.
- Candidat(e) déjà inséré(e) dans la vie active, et notamment :
  - salarié(e) hors alternance
  - susceptible d'accéder à d'autres financements liés à la formation professionnelle.
- Candidat(e) inscrit(e) en tant qu'adulte en reprise d'études (ARE)

### Article 3 : Conditions relatives au projet

Le projet présenté doit impérativement répondre aux objectifs et aux valeurs de la Fondation de l'Université Jean-Monnet (<http://fondation.univ-st-etienne.fr/>).

L'étudiant(e) s'engage à prendre à sa charge les frais d'élaboration du projet. Chaque étudiant(e) ne peut proposer qu'un seul projet au titre de la bourse au mérite de la Fondation.

### Article 4 : Modalités de participation

#### Inscription

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet (fiche administrative).

#### Dépôt des dossiers



FONDATION  
UNIVERSITÉ JEAN MONNET

SAINT-ÉTIENNE

**Pièces à produire pour les bourses au mérite :**

- La fiche administrative téléchargeable sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet
- Deux courriers de recommandation : références académiques ou professionnelles (hors membre du jury de la Fondation, cf article 5)
- Une photocopie de la carte d'étudiant
- Un RIB
- Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- Une description du projet professionnel ou universitaire (deux pages maximum)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Les dossiers seront envoyés par mail à l'adresse : [fondation@univ-st-etienne.fr](mailto:fondation@univ-st-etienne.fr) ou par voie postale à l'adresse :

**Fondation de l'Université Jean-Monnet  
Université Jean-Monnet  
10 rue Tréfilerie  
CS 82 301  
42 023 Saint-Étienne cedex 2**

**Article 5 : Jury**

Les projets retenus à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par les candidat(e)s, d'une présentation orale suivie d'un temps d'échange.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et d'universitaires.

**Article 6 : Prix et réalisation du projet**

Le montant de la bourse au mérite sera déterminé en fonction du projet. Le montant maximum étant de 5 000 euros.

Le versement de la bourse au mérite sera réalisé par virement bancaire, 80% lors de la sélection et 20% lors de la remise d'un rapport d'activité.

**Article 7 : Communication**

La Fondation de l'Université Jean-Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des projets sélectionnés. Les diplômé(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer à ces actions.

Ils (elles) seront par ailleurs réuni(e)s au sein du Club de la Fondation de l'Université Jean-Monnet qui regroupe tou(te)s les lauréat(e)s des prix et bourses de la Fondation. À ce titre, ils pourront être sollicités pour des actions spécifiques.